Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 3 Joumada I 1443
7 Décembre 2021

N° 115

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2728**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2733**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2738**
Homologation de résolutions **2739**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2739**
Avis aux créanciers..... **2742**
Convocations
Sociétés anonymes **2743**
Autres sociétés **2745**
Divers
Avis au public..... **2746**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société des Services Nationaux et des Résidences **2747**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société ITALCAR SA

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2020, enregistré le 23 juillet 2020 à la recette des Finances à Charguia-Tunis sous le numéro n°20705054 quittance n°83245 enregistré au Registre National des Entreprises le 12 août 2020, il a été décidé d'approuver les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, d'affecter les résultats et de fixer les jetons de présence.

2021R02944SANB2

Société ITALCAR SA

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2015, enregistré le 02 juin 2015 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Bureau - Tunis sous le numéro n°12805496 quittance n°47879 enregistré au Registre National des Entreprises en septembre 2015, il a été décidé d'approuver les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et d'affecter les résultats.

La même Assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et de commissaires aux Comptes. Il a été décidé aussi de nommer Monsieur Taher Ladjmi nouveau Administrateur et de nommer le cabinet Hichem Besbes nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans.

2021R02945SANB2

Société ITALCAR SA

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2008, enregistré le 02 décembre 2008 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Bureau - Tunis sous le numéro n°8810834 quittance n°12009 et enregistré au Registre National des Entreprises le 11 février 2009, il a été décidé de mettre à jour les statuts.

2021R02946SANB2

Société ITALCAR SA

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2014, enregistré le 4 juillet 2014 à la recette des finances à Charguia - Tunis sous le numéro n°14704129 quittance n°55178 enregistré au Registre National des Entreprises le 23 juillet 2014, il a été décidé d'approuver les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et d'affecter les résultats.

2021R02947SANB2

Société ITALCAR SA

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2018, enregistré le 23 mai 2018 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Bureau - Tunis sous le numéro n°18703024 quittance n°46967 enregistré au Registre National des Entreprises le 20 juin 2018, il a été décidé de mettre à jour les statuts.

2021R02948SANB2

Société ITALCAR SA

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2012, enregistré le 18 juin 2012 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Bureau - Tunis sous le numéro n°12805496 quittance n°6577 et 6576 enregistré au Registre National des Entreprises le 12 juillet 2012, il a été décidé d'élire Monsieur Mohamed Taoufik Ghariani comme Président du Conseil d'Administration et Monsieur Mohamed Lassaad Ben Ammar en tant que Directeur Général.

2021R02949SANB2

Société ITALCAR SA

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2019, enregistré le 8 juillet 2019 à la recette des finances à Charguia -

Tunis sous le numéro n°19704178 quittance n°075427 versé au Registre National des Entreprises le 3 octobre 2019, il a été décidé d'approuver les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018, d'affecter les résultats et de fixer les jetons de présence.

2021R02950SANB2

Société : Tourgueness

S.A au capital de 28.500.000 D

Siège social : Complexe Dar Jerba - Midoun - Djerba

Registre National des entreprises : 0003598H

Code CNSS : 00037087-33

Il résulte du PV du conseil d'administration réuni à Djerba le 1er juillet 2021, enregistré à la recette des finances de Jerba - Midoun en date du 5 juillet 2021 n° de reçu M034257 n° d'enregistrement 21802109 ce qui suit :

Nomination de : Monsieur Ali Husayn Belgassim Arradi; Président Directeur Général, Président du conseil d'administration de la Société Tourgueness.

Monsieur Adel Hajjaji : membre d'administration de la Société Tourgueness.

Monsieur Salem Hamed : membre du conseil d'administration de la Société Tourgueness, à partir du 1er juillet 2021 et prend fin en date de la réunion de l'assemblée Générale ordinaire de l'exercice 2023.

A été enregistré au registre de commerce le 12/11/2021.

2021R02952SANB2

Renouvellement du mandat du président directeur général

Société Tunisie porcelaine - SA

Société anonyme

Au capital de 18 360 000 dt

Siège social : Nassen 1135-B. P17

RNE : B122791997

IU : 0018909E

Du P.V. du C.A. du 12/10/2021, enregistré à la R.F. de Fouchana le 02/11/2021 sous le n°21803859, Quittance n°M059434 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 5/11/2021, sous le n°2021106826. Il appert que le Conseil a décidé le renouvellement de mandat et de pouvoirs de Madame Sarra Khechine épouse Zouari en qualité du Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur pour les années 2021, 2022 et 2023.

Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes :

Du P.V. de l'A.G.O. du 12/10/2021, enregistré à la R.F de Fouchana le 02/11/2021 sous le n°21803858, Quittance n°M059433 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 5/11/2021, sous le n°2021106826 il appert que l'Assemblée a décidé :

1- Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour les années 2021, 2022 et 2023 :

- Sarah Khechine épouse Zouari - Mourad Khechine - Salouha Veuve Abdelhamide Khechine - Sonia khechine épouse Isamail - les sociétés SAGETH Hôtel LES ORANGERS, hôtel BEL AZUR, société idéal sanitaire, société civile Naassen Fouchana et CELOTO .

2- Le renouvellement du mandat de M Abderrazek Maalej en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les années 2021, 2022 et 2023.

2021R02956SANB2

<u>Augmentation de capital par émission de certificats d'investissement</u>

<u>sans recours à l'appel public à l'épargne</u>

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Société Anonyme au Capital de 100.000.000 DT

Siège social : 9, rue Hédi Nouira - Tunis

Identifiant Unique au RNE : 0014161Q

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'assemblée générale extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank -ATB- tenue le 26 novembre 2021 a décidé d'augmenter le capital de la banque en numéraire, d'un montant de **28 000 000 dinars,** pour le porter **de 100 000 000 de dinars à 128 000 000 de dinars** et ce, par l'émission de **28 000 000 certificats d'investissement** d'une valeur nominale d'un dinar chacun.

L'assemblée générale extraordinaire a également décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des 28 000 000 certificats d'investissement à émettre, à l'ARAB BANK dont le siège est sis à Amman, Jordanie.

Corrélativement à l'émission des certificats d'investissement, 28 000 000 certificats de droits de vote seront créés et attribués aux actionnaires détenteurs des 100 000 000 actions composant le capital de l'ATB et ce, au prorata de leurs droits.

Cette augmentation de capital est réservée exclusivement à l'ARAB BANK. L'ATB n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures et démarches de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

But de l'émission :

Cette augmentation de capital permettra à l'ATB :

- Le renforcement de ses fonds propres avant la fin de l'année 2021 en vue de la mise en œuvre de ses plans de développement pendant la période post-Covid 19, sans modifier les pourcentages de contrôle sur les droits de vote,

- D'assurer une marge confortable par rapport au minimum exigé pour le ratio TIER 1 (ratio de solvabilité).

Montant :

Le capital sera augmenté de 28 000 000 de dinars et ce, par l'émission de 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un dinar chacun, à souscrire en numéraire et dont l'intégralité de la souscription sera réservée à l'ARAB BANK. Ainsi, le capital passera de 100 000 000 de dinars à 128 000 000 de dinars.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, qu'elle a approuvés, a décidé de réserver l'augmentation de capital par l'émission de certificats d'investissement à l'ARAB BANK. En conséquence, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de cette augmentation de capital au profit de cette dernière. Cette renonciation se traduit par la suppression des droits préférentiels de souscription.

Prix d'émission :

Les certificats d'investissement de nominal 1 dinar à souscrire en numéraire, seront émis **au prix unitaire de 2,500 dinars**, soit avec une prime d'émission de 1,500 dinar par certificat d'investissement.

Le prix d'émission est libéré intégralement à la souscription.

Période de souscription :

Le délai de souscription est de 10 jours qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital.

Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de l'ATB sise 9, rue Hédi Nouira - Tunis.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de l'ATB ouvert à l'agence centrale ATB située à Tunis au 9, rue Hédi Nouira -Tunisie-, sous le numéro 0100 1020 1192 0218 5306.

Jouissance :

Les 28 000 000 certificats d'investissement à émettre porteront jouissance à partir du 1er janvier 2022 et ce, quelque soit la date de réalisation de l'augmentation du capital.

Création de certificats de droits de vote :

Corrélativement à l'émission des certificats d'investissement, 28 000 000 certificats de droits de vote seront créés et répartis entre les actionnaires détenteurs des 100 000 000 actions composant le capital de l'ATB, au moment de l'émission des certificats d'investissements et ce, en proportion de leurs parts dans le capital.

Structure du capital avant et après augmentation de capital :

	Avant augmentation du capital					Après augmentation du capital				
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de certificats d'investissement	En % du capital	En % des droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de certificats d'investissement	En % du capital	En % des droits de vote
Arab Bank	64 237 521	64 237 521	0	64,24%	64,24%	64 237 521	82 224 027	28 000 000	72,06%	64,24%
Autres actionnaires	35 762 479	35 762 479	0	35,76%	35,76%	35 762 479	45 775 973	0	27,94%	35,76%
Total	**100 000 000**	**100 000 000**	**0**	**100,00%**	**100,00%**	**100 000 000**	**128 000 000**	**28 000 000**	**100,00%**	**100,00%**

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières:

Chaque certificat d'investissement émis donne les mêmes droits pécuniaires attachés à l'action.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Il est rappelé que le certificat d'investissement ne donne pas droit au vote aux assemblées générales des actionnaires.

Régime fiscal applicable :

Les dividendes des actions et des certificats d'investissement sont soumis à l'impôt selon la règlementation fiscale en vigueur.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les 28 000 000 certificats d'investissement émis seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN n°«TN5FHQVZSMV7» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

2021R02965SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales - ALUMENAGE
Société anonyme
Au capital social de 5.440.000DT
Siège social : 1111 Djebal Elouest Zaghouan

Identifiant unique : 983098 T

Montant de l'augmentation du capital social: 2.400.000 Dinars (prime d'émission incluse), et ce par apport en numéraire.

Objet social : Fabrication d'ustensile de cuisine.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er décembre 2021 a été déposé au Registre National des Entreprises le 2 décembre 2021 sous le numéro AC061862021.

Nombre de valeurs mobilières à souscrire : 120.000 actions intégralement libérées lors de la souscription.

Valeur nominale des valeurs mobilières à émettre : 10 Dinars par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence Mghira dans un compte indisponible sous le numéro 08047 0200232001606 14.

Délai de souscription : 6 mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2021R02967SANB2

Décisions

L'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Société de Transport du Sahel

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

En vertu de procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de la Société de Transport du Sahel du 11 novembre 2021 enregistrés à la recette des finances de Sousse le 29 novembre 2021 sous les numéros 21704083 et 21704084, et déposés au registre national des entreprises le 30 novembre 2021, numéro de dossier 2021113499; il a été décidé ce qui suit :

Pour l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

- Nomination d'un administrateur représentant la commune de Sousse et d'un administrateur représentant le Ministère du Transport, deux nouveaux membres du Conseil d'administration.

- Elections de nouveaux membres au conseil d'administration représentant les privés pour les années 2020, 2021 et 2022

- L'assemblée générale extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de la Société.

2021S01343SANB2

Renouvellement de la nomination des membres du conseil d'administration

Du président directeur Général et du commissaire aux comptes

SOCIETE HOTELIERE ABOU SOFIANE S.A

Au capital de 7000.000 dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane - Port El Kantaoui - Hammam - Sousse

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 novembre 2021 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 01 décembre 2021, Quittance n°M86590, enregistrement n°21705860 les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes Mr Zmerli Nabil ont été renouvelés pour les trois exercices 2021, 2022 et 2023. Aussi, en date du 25 novembre 2021, une réunion du conseil d'administration ainsi renouvelé a été tenue et son procès-verbal enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 01 décembre 2021, Quittance n°M86589, enregistrement n°21705859 en vertu duquel Monsieur Sarraj Sofiane est nommé Président Directeur Général pour les trois exercices 2021, 2022 et 2023 avec les pouvoirs les plus étendus.

En vertu des deux PV ci-dessus énumérés, les mandats des membres du conseil d'administration et du président directeur général continuent jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

Les deux PV sont déposés au Registre National des Entreprises le 2/12/2021.

2021S01346SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

Société GREEN HILL RESORTS SA

Capital social : 7 020 000 DT

Siège social : Bni M'tir - Fernana - gouvernorat de Jendouba

M.F : 1167055T/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : GREEN HILL RESORTS SA

Forme juridique : SA

Objet social : Activité thermale et thalasso thérapie

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 18 novembre 2021 au Registre National des Entreprises le 29/01/2021 sous le n°AC141812021.

Montant de l'augmentation : 3 000 000 DT

Nombre d'actions à souscrire 300 000 actions de 10 dinars chacune intégralement libérées en numéraire.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Versement des fonds : Compte 03025155032100004627, ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole - Agence Les Berges du Lac.

Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de FCPR «CDC Croissance».

2021402952SANB2

LA TUNISIENNE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE «TUN.I.COM»

Société anonyme

Au capital de 7.378.000

Siège social : Rue de la Chimie Zone Industrielle Mégrine

MF : 006190Z/A/M/000

Affiliation CNSS : N°3695-09

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 août 2021 enregistré à la recette des finances Mégrine le 15/9/2021 sous le n°21703989 quittance n°52984 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 19/11/2021 sous le n°2021110788, l'assemblée a nommé Mr Raouf Guetari commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

2021402954SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE

"S.I.E.T - S.A"

Au capital de 1 500 000 D

Siège social : 84, Rue de Palestine 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 0778568G

Suivant P.V de l'AGO annuelle du 20/7/2020 enregistré à la RF Rue d'Autriche le 17/8/2020 sous le n° 20702731, quittance n°M044655 dont deux (2) exemplaires déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 22/7/2021, il a été décidé à l'unanimité :

- Approbation des états financiers 2019.

- Quitus aux administrateurs et Renouvellement du mandat du Conseil d'Administration pour les exercices 2020-2021-2022

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes 2020-2021-2022

- Dépôt des états financiers au Registre National des Entreprises.

2021402960SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE

"S.I.E.T - S.A" au capital de 1 500 000 D

Siège social : 84, Rue de Palestine 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 0778568G

Suivant P.V du Conseil d'Administration annuelle du 20/7/2020 enregistré à la RF Rue d'Autriche le 17/08/2020 sous le n°20702728, quittance n°M044649 dont deux (2) exemplaires déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 22/7/2021, il a été décidé à l'unanimité :

Renouvellement du mandat de Monsieur Methlouthi Khaled en tant que Président Directeur Général de la S.I.E.T. (SA) et ce pour une période de 3 ans portant sur les exercices 2020-2021-2022.

2021402961SANB2

SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET LOISIRS

SOTALO

S.A au capital de 13.000.000 Dinars

Siège social : Z.I la Charguia - 2035 Tunis

Mle CNSS : 140051-80

MF : 0296111V/A/M/000

Il résulte du P.V du conseil d'administration du 16 novembre 2021 enregistré à la recette des finances Charguia 1 à Tunis le 01/12/2021 sous le numéro 21810215, quittance n°M111222, dont une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 02/12/2021 sous le numéro 2021114133 que les membres du conseil d'administration ont décidé de nommer Madame Hajer Bouricha en qualité d'administrateur délégué soit pour la durée de son mandat d'administrateur jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2021 avec les pouvoirs les plus étendus sans limite.

2021402972SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte SSP en date du 4 novembre 2021 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 29 novembre 2021 quittance 109722 sous le n°21207485 Mr Mabrouk Ben Hamida Ben Belgacem Ben Abdallah demeurant à la résidence El Manama 1 appartement B3 Les Berges du Lac Tunis (MF 000/C/A/0489212N) a vendu à la société INDIFOOD : SARL dont le siège social est sis à 04 rue Tachkaned; cité Ennasser 1 Ariana (MF 1688478/M) la totalité du fonds de commerce sis à 04 rue Tachkaned cité Ennasser 1 Ariana avec ses éléments corporels et incorporels pour l'exploitation de toute activité commerciale.

Les oppositions sur le prix de vente seront acceptées entre les mains du gérant de la société INDIFOOD Mr Farouk Ben Mourad Khoufi au siége de la société INDIFOOD sis à 04 rue Tachkaned cité Ennasser 1 Ariana (POPOLARE) dans un délai ne dépassant pas vingt jours (20) à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition formulée après l'expiration du délai de 20 jours sera considérée nulle et non avenue.

Cette annonce a paru au journal Achourouk et au journal Quotidien le 3 décembre 2021.

2021T01166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 16/11/2021 sous le n°21200742 (quittance n°M023118) Mr Manaai Khmais titulaire de la carte d'identité n°01683034 demeurant à rue de la mosquée Bouargoub a vendu à Mme Manaai Leila demeurant à rue de la mosquée Bouargoub titulaire de la carte d'identité n°06423440 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local sis à rue 7 novembre Bouargoub en tant que librairie.

Les oppositions doivent être déposées à l'étude du rédacteur de cet acte maître Elkamel Neila sis à avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Echourouk" le 25/11/2021.

2021T01167FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 16/11/2021 sous n°M064560 établi par le notaire Maître Meher Sbiha a cédé à titre de donation la vente d'un fonds de commerce nu propriété Mrs Karim et Souad et Tawfik et Amel Goussem à Aicha esswissy de prêt à porter situé à rue Aljalla Zriba Hammel Zaghouan.

Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente

Dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au jort. Cet avis a été publié au journal Echourouk 02/12/2021.

2021T01168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 22/11/2021 enregistré à la recette des finances Dar Cbaabane Fehri le 24/11/2021 sous le n°21202005 quittance n°M038071, Mr. Hamza ayat Taieb demeurant Rue Bachir Chelly - Nabeul, a vendu à Mme. Najeh Issa Ep Ahmed Ghodhbane, demeurant à rue Mohamed Ali Dar Chaabane Fehri la totalité du fonds de commerce, sis à la rue Mohamed Ali Dar Chaabane Fehri exploité dans l'exercice de l'activité de coiffure et vente de produits cosmétiques. Identifiant unique n°1547280R.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte de vente Mr Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du 27/11/2021 page 24.

2021T01169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 27/10/2017 enregistré à la recette des finances de Mateur le 30/11/2021 enregistrement n°21202114 quittance n° M050601 Mme Leila Ben Ahmed Ferchichi CIN n° 01568127 au profit de ses enfants Fredj, Nader et Nedra Ben Abbes Zaouch avendu à Mr Béchir Ben Mustapha Zayani CIN n°05627260 tout le fonds de commerce exploité pour vente alimentation générale en détail sis à la rue des forêts Mateur.

Toutes oppositions seront déposées chez les vendeurs sis à la route de Tébourba Mateur - Bizerte pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux La Presse et Essahafa du 4/12/2021.

2021T01170FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte, enregistré à la recette des finances le 30/11/2021 reçu n°M110178 enregistrement n°21207511, La Société C JEK inscrite au registre national des entreprises sous le n°0868921E représentée par son gérant Chokri Jerraya a vendu à la société TUNISIAN DISCOUNT SARL inscrite au registre national des entreprises sous le N°0800103J représentée par son gérant M. Nabil Hamza le fonds de commerce sis au Magasin Numéro 41 centre commercial Cité Jamil Menzeh 6, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont admises auprès du Cabinet d'Avocats ATIG représentée par Me Hedia Atig Avocat à la cour, sis 7 Rue Djbel Lakdhar Bab Saadoun Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Passé ce délai, toutes les oppositions seront considérées nulles.

Le présent avis a été publié aux journaux Le Temps et Assabah le 02/12/2021.

2021R02953FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation rédigé par les notaires Amor Jedidi et Amani Fenina le 02 octobre 2021 enregistré à la recette des finances Hammamet le 23 Novembre 2021, quittance n°M107782 Madame Ichrak Banani a donné à son mari Mohammed Yacine Turki tout le fonds de commerce d'un local commercial réservé pour publinet sis rue Fadel Ben Achour 8050 Hammamet avec tous les éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce dans vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié à la Presse du 2 décembre 2021.

2021R02958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Raoued le 24/11/2021 quittance n°M081826 n° d'enregistrement 212010276, la société erraienne a vendu la totalité de son fonds de commerce sis au 107 Avenue Fethi Zouhir Ennakhilette Raoued Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Ayoub Zekri demeurant à l'adresse du fonds de commerce suis indiquée.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Essabeh du 02/12/2021.

2021R02959FCCC2

Vente des parts d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/10/2021 enregistré à la recette des finances Fouchana le 21/10/2021 quittance n°M057321 enregistrement n°21203660 Mr El Gmatti Abedwaheb a vendu à Mr Fani Ibrahim la totalité de ses parts du fonds de commerce dont le siège est situé à la Rue el Jazair Résidence Ridha 2082 Fouchana Ben Arous réservé comme café «première catégorie».

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du siège social du fonds de commerce à la Rue el Jazair Résidence 2082 Fouchana Ben Arous dans le delais de 20 jours à partir de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Echrouk le 7/11/2021.

2021R02960FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date 18/8/2021, rédigé par Maître Ben Rhouma Hatem, titulaire de C.I.N n°05118851, enregistré à Akouda Sousse le 16/11/2021 sous le numéro 21202206, quittance n°29127, Monsieur Hdhili Goudwar, titulaire de C.I.N n°05515959 a cédé à Monsieur Moshab Ben Elferjeni Sassi, titulaire de la carte d'identité n°0726800, sa part indivise dans le fonds de commerce, exploité dans le local sis au bord de route touristique Tantana Akouda Sousse, d'une superficie approximative de 75 m², les oppositions doivent être signifiées dans un délai de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Monsieur Moshab Ben Elferjeni Sassi au lieu de l'exploitation de fonds de commerce vente a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 01/12/2021.

2021S01340FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mahdia Quittance n°M045050 enregistrement sous n°21203286, Héritiers Ali Ben Salem Salem ont renoncé la totalité du fonds de commerce destiné comme café de première catégorie sis à cité Essalem Ezzahra Mahdia à leur frère Bessem Ben Ali Salem qui devient ainsi seul propriétaire dudit fonds avec tous ses éléments corporels et incorporels, soient les oppositions seront adressées à la demeure du bénéficiaire à la même adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les Journaux Quotidien et Echourouk da 02/12/2021.

2021S01347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 8/11/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 10/11/2021 sous le numéro 21206405 et quittance n°M055820, Fathi Slema a cédé à Becem Khlifi la totalité du fonds de commerce situé Rue de Rmeda Monastir au prix de quatre milles neuf cents dinars.

Les oppositions doivent être faites dans la vingtaine des jours qui suivent l'apparition de cette annonce et déposées auprès de maître Radhia Akremi Houmet Trabelsia Monastir.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le quotidien» du 27/11/2021.

2021S01348FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 29/11/2021 sous n°212002294, quittance n°M030042, Mme Samia Chaabouni, titulaire de la CIN n° 05535990, a vendu et cédé à Mme Monia Ibn Zemzem, titulaire de la CIN n°05573947, la totalité du fonds de

commerce du local destiné Salle de sport avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue de la République Akouda 4022 - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 2/12/2021.

2021S01349FCCC2

Avis

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances KSSOUR ALSAAF le 8/6/2021 quittance n° M23954, n° d'enregistrement 21200670; la société fournitures générales de plomberie - SARL représentée par son gérant Oumaima Souli a vendu à la société BRAVO BAYOUDH - SARL représentée par son gérant Nafissa Mouguida, la totalité du fonds de commerce pour une activité de commerce, avec tous les éléments corporels et incorporels seulement sis à avenue de l'environnement n°16 route al Hadi Shakir Mahdia 5100.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur sis à cité Tayeb al Mehiri Mahdia 5100.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk du 7/8/2021.

2021S01350FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 12-11-2021 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal sous le n°21202000 quittance n°57329 daté le 19-11-2021, Saidane Naziha habitant à Rue 02 Mars Ksar Hellal, a vendu à Maha Bent Abdelwaheb Jebali habitant à rue Maarri Ksar Hellal, le fonds de commerce «Mes enfants» exploité au local n°12 situé à Rue de Palestine Ksar Hellal, propriété de la municipalité de Ksar Hellal, exploité dans le commerce de vêtements.

Les oppositions doivent être présentées auprès de l'acheteuse demeurant au local n°12 situé à Rue de Palestine Ksar Hellal ou une copie de l'acte de vente a été déposée et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié au journal Al Chourouk du 01-12-2021.

2021S01351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé, en date du 19/11/2021, enregistré le 26/11/2021 à la recette des finances Rue Abou kacem Chebbi Sfax sous le n°21204662 quittance n°M102439, M. Abderrehamen bahloul Identifiant unique n°0315766P demeurant à la route de Gremda km5 avenue premier mai Sfax, a vendu à la SOCIETE SAVEURS DE FATMA CHAABOUNI, Société à responsabilité limitée, Identifiant unique n°1732627K, leur gérant Madame Fatma Idriss, son siège social sis rue Sadok Ghrairi immeuble Chaabouni 3000 Sfax, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels d'un café de 1ère catégorie «Vanita», sis avenue Patrice Lumumba n°25 Beb bahr Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Noomen Boujelben sis son bureau à 13 place malbourg 3ème étage Sfax, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Assabah" et "Le Temps" du 2/12/2021.

2021X01415FCCC2

Cession des quotte parts d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/9/2021 enregistré à la recette des Finances Abou Kacem Chebi Sfax le 27/9/2021 n° de Quittance M085023, n° d'enregistrement 21203644. Abouda Abdennadher CIN 01010889 et sa fille Chema Abdenather CIN 08875840 et son fils Ahmed Amin Abdenather CIN 08829740, demeurants à route Gabès Klm 8 Sfax. Et Hanifa Chtourou CIN 01191670 demeurante à Sakiet Ezit Sfax ont cédé à Amina Abdenather CIN 08767332 demeurante à Rte Tunis Klm 9 Sfax leurs quote parts du fonds de commerce sis à rue Hédi Cheker Imm COLYSEE Sfax, conçu pour artisanat dans l'habillement avec tous ses éléments corporels et incorporels cet extrait a été publié au journal Essabeh du 22/10/2021. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreuse au local indiqué dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

2021X01416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date 2/11/2021 rédigé par maître Moez Amdouni Avocat à la cour d'appel dont le cabinet situé à la rue de France matricule fiscal n°k1522710 et enregistré à la recette des finances de Béja le 16/11/2021 sous le n°21606484 reçu n°M050840 et a été publié dans le quotidien AL-Shorouk le 1er décembre 2021.

M Abd Rahman Zemni domicilié rue Hussein Bouziane Béja a vendu le fonds de commerce lui appartenant et qui consiste à la vente de produits de rafraîchissements et autres denrées alimentaires au local situé à l'Avenue France Béja à Mme Fadila Bent Taher Sharif.

Les oppositions sur les prix du fonds de commerce se font entre les mains de Mme Fadila Bent Taher Sharif titulaire de carte d'identité nationale n°09479072 au local situé à cité Bayatha Béja dans les vingt jours de la date de la publication au J.O.R.T.

2021402949FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 25/11/2021, enregistrée à la recette des finances

Le Bardo le 25/11/2021 reçu n°71904 et enregistrement n°1204024. Monsieur Razgalah Mohamed Aymen titulaire de la c.i.n n°08708381, a vendu à Monsieur Trabelsi hamza titulaire de la c.i.n n°08733566, tout le fonds de commerce sis à 50 avenue Habib Bougatfa le Bardo Tunis et qui a comme activité la vente de fruits secs.

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue par l'acheteur Trabelsi Hamza à l'adresse suivante : 30 rue de la Colombie le Bardo Tunis et ce jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk du 3/12/2021.

2021402950FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 12/3/2020, enregistrée à la recette des finances Le Bardo le 13/3/2020 reçu n°24570 et enregistrement n°0200974, Monsieur Mabrouk Chokri titulaire de la c.i.n n°03993360, a vendu à Monsieur Dadech Ghaylaine titulaire de la c.i.n n°08745102, tout le fonds de commerce sis à résidence Les Arcades le Bardo Tunis n°03 et qui a comme activité Cafeteria.

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue par l'acheteur Dadech Ghaylaine à l'adresse suivante : 02 rue de la Colombie le Bardo Tunis et ce jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions.

Cette vente a été publiée au journal "Echourouk" du 3/12/2021.

2021402951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 23/11/2021 enregistré le 24/11/2021 à la recette des finances Elmanzah 6 sous le n°21207371 quittance n°108501 la société CORAL BEAUTY immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1532888S et domiciliée au n°19 Rue Mohedine Kelibi Manar 2 Tunis a vendu à Fayda Taarit domiciliée à l'appartement n°4 premier étage, résidence Nozha Manar 2 Tunis la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au n°2 de l'immeuble n°2 rue de la faculté à Ennasr Ariana dont l'activité est centre d'esthétique et vente des parfums et produits cosmétiques par détails.

Toute opposition sur le prix de la vente doit être effectuée dans un délai de 20 jours à partir de la partition du présent avis au journal officiel et ceci chez maître Mohamed Romdhane avocat en appel dans le domicile sis à 52 Avenue Beb bnet Tunis une publication de cette vente a été effectuée au journal Assabeh daté du 01/12/2021.

2021402956FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 14 juin 2021, enregistré à la recette des finances de rue Ghandi en date du 25 novembre 2021 sous le n°21205023 Quittance n°M076496, la société «Mahjoub drycleaning» dont le siége social sis au 07 rue Fatma Ezzahra. Menzeh 6, Ariana a cédé à M. Mrad Ben Mohamed Ben Mohamed Hédi Mahjoub la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de pressing, sis dans le local situé à Colisée Soula, n°05 et n°10, Manar 2, 2092 Tunis.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours suivant la parution du présent entre les mains de la venderesse au 07 rue Fatma Ezzahra Menzeh 6, Ariana, et ce conformément à l'article 191 du code de commerce.

La présente publication est parue au Journal "Assahafa" du 28 novembre 2021.

2021402962FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 14 Juin 2021, enregistré à la recette des finances de Menzeh 6 en date du 29 juin 2021 sous le n°21204009 Quittance n°M067056, la société Mahjoub drycleaning dont son siège social sis au 07 rue Fatma Ezzahra, Menzah 6, Ariana a cédé à Mr. Mrad Ben Mohamed Ben Mohamed Hédi Mahjoub la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de pressing, sis dans le local situé au 34 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, Menzeh 8, Ariana.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours suivant la parution du présent entre les mains de la venderesse au 07 rue Fatma Ezzahra, Menzeh 6, Ariana, et ce conformément à l'article 191 du code de commerce.

La présente publication est parue au journal "Assahafa" du 28 novembre 2021.

2021402963FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche en date du 22/11/2021, quittance n°72584, enregistrement n°21204888, la Société Walid Voyages, immatriculée au R.N.E. sous le n°0943296B a vendu à la Société BINGO TRAVEL, immatriculée au R.N.E. sous le n°1 509075A, représentée par son représentant légal, la totalité du fonds de commerce exploité en tant qu'agence de voyage dans le local à usage commercial sis à 9 Avenue Madrid - Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels sauf le nom commercial (Walid Voyages).

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acquéreur ma Société BINGO TRAVEL, à son domicile élu au Bureau de son avocat Maître Bechir Ounissi, sis à Rue Salonique, Immeuble n°6, Bureau n°19 - 1er étage - Tunis.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux le 01/12/2021 «Assabah» et «Le Temps».

2021402964FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Avenue de l'Indépendance Bardo le 8 novembre 2021 enregistrement n°21203787 Monsieur Aymen Ben Brahem CIN n° 11407759 M.F n°1645644Y sis à n°1 rue Tataouin Elkodia Rouabi Bizerte du nord 7000, a vendu à Monsieur Mohamed Amine Touati CIN n°04815016 sis à n°22 Montagne Bargou Tunis, le fonds de commerce situé à n°8 Avenue de la Liberté Bardo Tunis C.P 2000 exploité comme restaurant.

Toute opposition doit être déposée chez Maître Ahmed Radhouani sis à Avenue nouvelle ère, résidence Salambo, Immeuble El, bureau E4 à Ennasr 1 Gouvernorat de l'Ariana 2001, dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution au JORT.

Publication au Journal Le Quotidien du samedi 13 novembre 2021.

2021402965FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Dar Chaâbane El Fehri le 18/11/2021 sous n°21201978, quittance n°M037675 Mr Mohamed Souilem (CIN n°01763344) a vendu à Mr Mouldi Benaissa (CIN 06271605) la totalité du fonds de commerce conçu pour tout commerce et exploité au local situé à avenue Habib Bourguiba Dar Chaâbane El Fehri pour la vente de prêt à porter. Toute opposition devra être formulée au lieu d'exploitation du fonds sis à ladite adresse dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 26/11/2021.

2021402967FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé par la signature à la Commune de Hammam Chatt le 11 novembre 2021 et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 16 novembre 2021, quittance numéro M064198, enregistrement n°21305079,

Monsieur Mohsen Terchalla loue à Mademoiselle Yosr Terchalla tout le fonds de commerce sis à Mégrine Avenue Habib Bourguiba n°85

Toutes les réclamations doivent être déposées auprès du requérant, Yosr Terchalla, qui exploite ledit fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la date de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2021R02942FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 17/11/2021 sous le n°21308310 quittance n°89724. La Sté Prix folie MF : 1060998YAM000 représentée par son gérant Mr Walid Abouda (CIN 08344929). Loue son fonds de commerce d'une partie du local, sis 36 Av de L'UMA Soukra. Ariana, à La Sté ZW Food en cours de constitution dont MF : 1744754FNM000 représenté par son gérant Mr Mehdi Zarraa (CIN 08703318) pour exercer la vente de pâtisserie et glace.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 3/12/2021.

2021R02957FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par l'acte SSP enregistré le 18/11/2021 à la recette des finances houmt Souk Jerba, quittance n°M084974, enregistrement n°21304631, Seifeddine Souissi a loué à Hamza Souissi, les deux demeurants à Mellita Jerba Médenine, la totalité du fonds de commerce sis à houmt Souk Jerba exploité comme une buvette et sandwicherie pour une année renouvelable et ce du 17/11/2021 au 16/10/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 25/11/2021.

2021402953FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de location du 21 octobre 2021 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 19 Novembre 2021 sous le n°21305156 quittance n°M106996, Mr Foued Ben Abd Elmajid Mrad a loué à la société LA FIRMA GROS titulaire du matricule fiscal n°1583125K la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise à Cité Enadhour Hammamet pour une seule année non renouvelable du 01/11/2021 jusqu'au 30/10/2022.

Les oppositions seront adressées à la société au domicile du fonds de commerce sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Sahafa et La Presse le 3/12/2021.

2021402958FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances el Menzeh 6 le 11/11/2021, sous le numéro 21307053 quittance n°M105009 Mme Rakya Adnani veuve Triaa (et par procuration pour ses enfants majeurs Mehdi et Nourchen Triaa) a loué à Monsieur Jebir Mohamed Amine un fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue Youssef Saheb Tabaa El Menzeh 7 Ariana en tant que librairie et ce pour une année renouvelable commençant le 1/11/2021 finissant le 30/10/2022 moyennant 750 dinars par mois.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et la presse du 24/11/2021.

2021402969FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Nom du parti politique : «Arraya-Alwatanya».

Siège social : Rue de la feuille d'Erable, Résidence Farah, bloc A, Etage 6, Bureau 3, les Berges du Lac 2 Tunis.

Sa devise est : Volonté, Pouvoir, Accomplissement.

Son objectif :

Consolider l'Etat de droit et consolider le système républicain en respectant le principe de séparation des pouvoirs et de passation pacifique du pouvoir, la protection des droits humains individuels et collectifs, la garantie des libertés publiques et privées, et la consolidation du principe d'égalité entre les femmes et les hommes et membres de la société en droits et devoirs.

Créer un être humain qualitatif, éduqué et moderne et à consacrer son droit à une famille saine et à une vie digne dans laquelle l'Etat garantit les services publics et garantit l'initiative privée.

Respecter la souveraineté du peuple sur ses terres et ses bontés, consacrer la souveraineté nationale, œuvrer pour l'unité du Maghreb et plaider pour la justice, au premier rang Palestine.

Les fondateurs :

Chef du parti : 1/ Mabrouk Kourchid, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°03564648 délivrée en Tunisie le 24 octobre 2018. Sa profession est un avocat.

2/ M. Ahmed iyadh Wederni, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°03202274 délivrée en Tunisie le 15 avril 2013, sa profession est à la retraite.

3/ M. Ziad Jalalieh, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°08315683 délivrée à Tunis le 25 décembre 2008, sa profession est médecin.

4/ M. Mohamed Benhadi Sefraou, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°05089570 délivrée à Tunis le 21 mai 2008, sa profession est directeur adjoint dans une banque.

5/ Monsieur Farouk El Hezami, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°07203391 délivrée à Tunis le 8 octobre 2015 sa profession est étudiant.

2021R02940APSF1

Constitution du Syndicat «Centre foncier CHERIFA»

Siège social : Résidence «Centre foncier CHERIFA»

Les Jardins de Carthage - Le Kram Tunis

Assemblée générale constitutive

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 13 novembre 2021 enregistré à la recette des finances de Soliman en date du 25 novembre 2021 sous le numéro 02606217 quittance M043183 il a été constitué un syndicat de propriétaires ayant reçu autorisation de la municipalité du Kram en date du 1er décembre 2021 sous le numéro 1968 et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Syndicat Résidence centre foncier «CHERIFA».

Siège : Centre foncier «CHERIFA» Les Jardins de Carthage - Le Kram - Tunis

Objet : Gérer et maintenir la copropriété et assurer l'équilibre entre les droits de propriété individuels et les exigences de copropriété.

Composition du bureau du Syndic :

- Monsieur Kamel Ben Mokhtar Ben Saleh Kaabi élu président du Syndic du centre foncier «CHERIFA» pour une période de deux années à partir du 13 novembre 2021.

- Monsieur Mohamed Mehdi Ben Kamel Ben Mustapha Atallah élu secrétaire général du Syndic du centre foncier «CHERIFA» pour une période de deux années à partir du 13 novembre 2021.

- Monsieur Hédi Ben Mohamed Ben Hédi Fékhih Slimene élu trésorier du Syndic du centre foncier «CHERIFA» pour une période de deux années à partir du 13 novembre 2021.

- Monsieur Mohamed Ali Ben Mohamed Ben Bechir Debbabi élu membre vérificateur au sein du Syndic «centre foncier CHERIFA» pour une période de deux années à partir du 13 novembre 2021.

Il a été aussi décidé :

D'approuver collectivement le règlement de copropriété

D'approuver le rapport moral et le rapport financier au titre de l'exercice 2020 et d'approuver les dépenses provisoires au titre de l'exercice 2021.

De donner quitus au promoteur la Société HAUSSMAN PRO IMMOBILIER en la personne de son représentant légal et gérant pour sa gestion de l'immeuble au titre de l'année 2020 et l'année 2021.

D'approuver les statuts du Syndic du Centre foncier «CHERIFA».

2021R02951APSF1

Avis

Nom de la société : «Ashab Almoubedra»

Lieu : Gsasmia Elgaraa Elhamra Sbeitla

Sujet : Culturel Social

Objectifs : Culturel, Social et de développement

Président : Gassoumi Chafik

Secrétaire Général : Gassoumi Zouhaier

Trésorier : Gassoumi Mohamed.

2021S01345APSF1

Avis

En vertu d'un PV d'assemblée générale élective du syndicat des propriétaires de la résidence el qods rue Azzouz Rebai Manar 2 Tunis 2092, en date du 19/9/2021 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 9/11/2021 sous le n°2174630 quittance n°069515, le bureau du syndicat a été constitué comme suit :

Président : Ahmed Joubeir

Vice-président : Mongi Mkadmi

Trésorier : Mohamed Riadh Kallala

Membre : Haikel Sid

Membre : Najet Oueslati

Ce PV a été approuvé par la direction de l'hygiène du milieu - municipalité de Tunis selon la décision d'approbation n°2302 en date du 01/12/2021.

2021402971APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de

«La Palmeraie de Gammarth»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 5 Juin 2021 enregistré à la recette des finances Carthage sous le numéro 21801812, la quittance n°M069988 du 17/9/2021. Le syndicat des copropriétaires de La Palmeraie de Gammarth sise à cité Khalil Gammarth La Marsa a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Mahdi Zarrouk

Trésorier : Mr Emin Chahed.

2021R02968APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Monsieur Salem Miled, demeurant à la rue Taib Mhiri Zarmedine.

La partie poursuivie : Madame Chbela Miled, demeurant à la rue Taib Mhiri Zarmedine.

Avocat poursuivant : Maître Haithem Jaber, avocat dont le siège est à l'avenue 23 Janvier Teboulba.

L'immeuble saisi : une superficie de 3582 m² indivis du terrain agricole objet du titre foncier n°107907 Monastir sis à Zarmedine.

La dite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : Telle que arrêtée par l'expert judiciaire M Mohamed Moussa nommé suivant l'ordonnance sur requête n°78674 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 18/6/2021 est fixée à dix sept milles neuf dix dinars "17 910.000 dinars". Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 12/01/2022 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2021S01327VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n°00221M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Marouane Ben Abderrahmen Belaid, Titulaire de la CIN n°05568260 demeurant à 10 rue Mohamed Hochlaf Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La moitié des parts dans l'indivision du titre foncier n°14179 Sousse, propriété dénommée belaid III, composée des parcelles 2573, 2577, 2578, 2579 et 2581, superficie totale 29646 m² située à Zeaarna est à 2 km du centre de Kalaa kbira et 1,5 km de la route de kandar, composée d'une unité agroalimentaire comptant 850 pieds divers d'orangers et d'oliviers irrigués de 2 puits et bassines à eau, 5 chambres frigorifiques d'une capacité de 70 tonnes chacune, 2 dépôts, de 1000 m² et de 300m², une villa de 140 m² composée de 3 pièces et un appartement de 80m² à l'étage composé de 2 pièces.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 3/01/2022 à 9h.

Mise à prix :

Deux million sept cent mille neuf cent cinquante dinars (2.700.950, 000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S01341VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72

Tunis Immatricule RN E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Chokri Laarif, Titulaire de la CIN n°2953203, demeurant à rue Mohamed Salah Essayadi Skanes Monastir

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété dite "EL MOSTAKBAL 25" objet du titre foncier n°3480 Monastir consistant en une villa style American comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage, sise rue Mohamed Salah Essayadi Skanes Monastir, superficie 414 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 29/12/2021 à partir 9h.

Mise à prix :

Quatre cent dix neuf mille quatre cent Dinars (419.400,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S01342VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abdellatif Zayeni, CIN 01017869 gérant d'une société demeurant à la route de Gabès km3 Sfax, avenue Farhat Hachet immeuble mels bige ville Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

- Le fol enchérisseur : Abdelhamid Zayeni cin 08894226 demeurant à avenue Habib Bourguiba Sfax.

- L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 364.586/7175 dans l'immeuble dénommé «charlotte 1» objet du TF n°51079 Sfax d'une contenance de 7175 m² sis 3 km de Sfax au bord de la route nationale n°1 menant de borj Bourguiba à Tunis.

Les parts indivises saisies soient 364.583 de 1875 revenant aux héritiers du feu d'Abdelhamid Zayeni ; 234.377 parts revenant à sa veuve Majida Ammous et ses fils Abdelletif, Moncef, Jalel et mondher chacun a 364.583 parts et 182.291 parts revenant à Fatma Ezzahra.

Les parts indivises constituent sur terrain et en réalité une parcelle d'une contenance de 1875 m² clôturé de tous les cotés sis à deuxième position de la route publique avec une entrée de 5 mètres de largeur et d'une contenance de 178 m² d'où son entrée. Il est délimité du coté sud par la route de Gabès et par jaraya, du coté est par Sallemi, du coté nord par Tlili, du coté ouest par Rkik et Jaraya.

L'immeuble contenant deux villas jumelées modernes.

La première villa est composée de 2 étages R+1, un rez-de-chaussée et un étage d'une superficie couverte de 489 m².

La deuxième est composée de 2 étages R+1, un rez-de-chaussée et un étage d'une superficie couverte de 350 m².

Les toits en dalle et en staff, le sol en carrelage, les escaliers en marbres, les portes et les fenêtres en bois, les cuisines moderne, les salles de bain bien équipées.

L'immeuble est équipé en eau potable et en chauffage central.

Mise à prix : (100.000.000) frais en sus.

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (116.670.000).

La date et lieu de la vente : le 12/01/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01410VEPA1

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu Cinquième étage - Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce le mercredi douze janvier deux mille vingt deux (12/01/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société Electro Rapide au nom de son représentant qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue de Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous ayant son domicile élu à l'étude de son avocat Maître Slim Bouassida, sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n° 55 Sfax.

M.F : 441860RAP/000

Le débiteur saisi : Thameur Guessmi, sa profession commerçant son n° de registre de commerce inconnu, sa carte d'identité nationale n°01339526, demeurant Route de Gremda km 7 Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de la parcelle de terrain appartenant au saisi dans l'immeuble objet du titre foncier n°91099 Sfax dénommé «El Baraka» il s'agit d'une parcelle de terrain agricole couvrant une superficie de 25942 m² sise au secteur d'Ayoun El Mayel - Délégation de Sfax Sud - Gouvernorat de Sfax comportant un bâtiment ayant une superficie de 2000m² exploité comme huilerie et le reste du terrain nu est exploité pour le dépôt des grignons et un autre pour les déchets de bois.

La mise à prix : La mise à prix pour l'ensemble de l'immeuble appartenant au saisi dans l'immeuble précité a été fixée par l'expert judiciaire en agriculture Monsieur Mohamed Ben Saida en vertu de l'ordonnance sur requête à quatre cent vingt neuf mille sept cent de dinars (429 710,000 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'Immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine au cours des horaires administratifs.

N.B : Pour consulter le cahier des charges, contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax II ou l'étude de Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation sise Avenue Habib Thameur Immeuble de l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2021X01414VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Faouzi Ben Abdessalem Ktata (débiteur hypothécaire) gérant d'une société, titulaire de la CIN 01032967, y demeurant Rue de Martyrs n°15 Sakiet Eddayer Sfax.

2) Faiçal Ben Abdessalem Ktata (caution hypothécaire) agriculteur titulaire de la CIN 01065856, y demeurant Rue de martyrs n°15 Sakiet Eddayer Sfax.

3) Manel Bent Faker Ktata (caution hypothécaire) titulaire de la CIN 08800831 y demeurant Avenue Habib Maazoun n°14 Sakiet Eddayer Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°31240 le 17/7/2021 sur la totalité de la propriété sise Route de Mahdia Km 13 à droite direction de Sfax représentée par une parcelle de terrain rectangulaire clôturée de cotés sud, est et nord de superficie est de 3520 m² représentée par une partie de parcelle n°401 cadastre zone Bderna.

A cette parcelle existe construction de poulailler de superficie couverte est de 960 m², toit couvert par tôles ondulées, ses murs extérieurs construits en brique et enduits de l'intérieur et de l'extérieur, sol cimenté à coté de cela à l'ouest construction de salle de fourrage de superficie couverte est de 32m², toit en béton armé et enduit de l'intérieur et de l'extérieur.

Sur cette parcelle de terrain au bord du nord existe construction d'une salle couverte par tôles ondulées de superficie est de 38 m² et contient aussi 9 pieds d'olives

Les limites de cette propriété : du Sud voisin de l'Est entrée et voisin, du Nord ktata et en derrière route de Mahdia et de l'ouest Ktata aussi.

Mise à prix : est fixé à cent quatre vingt neuf milles six cent dinars (189.600.000D) terre et construction (après réduction du prix de 40%) auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 5.344.632 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

Doniaz Abdenadher locataire de l'immeuble saisi sis à la route de Mahdia Km13 Sfax de loyer annuel est de 22.000.000 D pour 5 ans du début 1/4/2017 par contrat écrit légalisé le 29/3/2017.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 27 décembre 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise Rue Abou Kacem Echebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 63.200.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2021X01417VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère

instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Fathi Ben Mohamed Trabelsi (débiteur hypothécaire) fonctionnaire titulaire de la CIN 01280315 y demeurant : 1) zone sécurité Nationale Sfax 2) Route de Tunis Km4 zanket elbecha Sfax. Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Maala Huissier Notaire sous le n°29166 le 6/10/2020 sur la totalité de la propriété non immatriculée sise Route de Tunis Km12 Sfax représentée par une parcelle de terrain ouverture Nord de superficie est de 355 m² où existe une villa de superficie couverte est de 154 m² qui contient salon, salle à manger, entrée, 3 chambres, salle de bain, cuisine équipée par sous armoires, armoires suspendues et armoire murale.

Au coin nord ouest de cette propriété se trouve un garage d'entrée nord de superficie est de 12 m².

Les limites de la propriété : du Sud Mohamed Benour, de l'est Ayyedi, de l'ouest entrée et du nord entrée d'où son entrée.

Mise à prix : le local saisi est fixé à deux cent cinq Milles Dinars (205.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 3 janvier 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à l'Avenue Abou Kacem Echchebi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 68.333.333 par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2021X01418VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'Immeuble ci-dessous décrit sera vendu à la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première Instance de Sfax 2 en son siège situé dans le troisième arrondissement rue 4 Ahmed Aloulou prés de l'agence de la caisse Nationale de Sécurité Sociale à Sfax, le mercredi matin et suivant le 29/12/2021 dans l'affaire n°1467.

- La poursuivant : Ahmed Kanoun est un ouvrier, titulaire de la carte d'identité nationale n°05287213, il est domicilié à la Rte Manzel Cheker km 3.5 Sfax représenté par son avocat Maître Elleuch Foued rue Abou Kacem Chebbi Rex palace n°503 Sfax MF n°168788Y/AP/000.

Les poursuivis :

- Dalinda Kanoun
- Wassila Chaker
- Lobna Kanoun
- Nadia Kanoun
- Riadh Kanoun.

Leur profession : travail à la maison, le dernier ouvrier, domicilié à la Rte Menzel Chaker Km 3.5 Sfax.

Le bien proposé à la vente est un terrain comprenant un bâtiment situé sur la Rte de Manzel Cheker Km 3.5 Sfax Impasse Kanoun, à une distance de 130 mètres d'une superficie d'environ 1254 mètres carrés est délimité au Sud par Salem Bou Sabbah et à l'Est par Ahmed, Ameur Zitouni et Ziedi à l'Ouest par Ali Kanoun et au Nord par Impasse Kanoun.

Il comporte deux maisons mitoyennes à l'est et à l'ouest.

- L'habitation Ouest à une superficie couverte de 75 mètres carrés adjacente à coté Ouest de la propriété, son entrée au Sud, son sol est en ciment, ses murs sont plâtrés et peints, son toit est en béton armé, il comprend :

Une véranda au Sud, une entrée avec un majel, deux chambres ouvrent au Sud et à l'est une toilette, cuisine et une salle de bain.

La maison à l'Est à une superficie de 94 mètres carrés, c'est une construction moderne avec une entrée au Sud, avec un sol en carrelage, ses murs sont plâtrés et peints, et son plafond est en béton. Il comprend une véranda, une entrée, un couloir, des chambres Sud Ouest et Est, une salle de bain, une cuisine alimenté par l'eau et l'électricité et avec un majel.

Mise à prix : 405.000,000 Dinars.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix.

N.B : il est possible de visiter l'immeuble chaque jour aux heures de travail.

Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal ou est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2021X01420VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire

Société MEDEX

Identifiant unique : 0615295Y

Suivant décision du tribunal de première instance de Manouba du 25 novembre 2021 relative à l'affaire n°119 concernant la société MEDEX, sise à 22 rue de tissage ZI Ksar Said. Il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant qu'administrateur judiciaire.

- La nomination de Madame Maali Zneydi en tant que Juge commissaire.

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa2 Sidi Hcine Tunis et ce, dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et soixante jours pour les créanciers résident à l'étranger.

Pour plus de renseignements, contactez-le n° : 71 559 671.

2021R02962VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

Tribunal de 1ère Instance de Sfax 2

N° de l'affaire : 151

En date de 25/11/2021

Le juge-commissaire de la distribution des deniers du tribunal de première instance de Sfax 2 a ordonné l'ouverture de la distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations, sous le numéro M032623 en date de 27/10/2021 du montant de 151.158 ,849 dinars en vertu d'une requête de distribution des deniers,

présentés par Maître Turki Makram Avocat à la cour de cassation à Sfax au nom du demandeur «L'union Internationale de Banques» contre société Nour Elbaraka de production d'Huiles d'olive et de tous les créanciers dénoncés dans la réquisition de consignation.

De ce fait :

En vertu de l'art 468 du code de procédure civile et commerciale «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ces titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévue aux articles 466 et 467 du code de procédures civiles et commerciales.

2021X01422VEPA2

Notification d'une décision d'ouverture de la procédure de règlement amiable datée du 23/11/2021

Règlement amiable n°7

SOCIETE BROYAGE ENSACHAGE ET PRODUCTION DES PRODUITS CHIMIQUES

BEPPC

Adresse : Route de Gabès km 5 Sfax

Identifiant Unique N° : 0008349N

Le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 :

Vu la demande de la société broyage ensachage et production des produits chimiques. Vu l'article 422 et suivants du code de commerce.

Vu que la dite société passe par des difficultés économiques sans qu'elle soit, à priori, en cessation de paiement de ses dettes.

Et, dans l'objectif de garantir la continuité d'exploitation de la société et de la sauvegarde des postes de travail, l'intérêt majeur est que les conflits nés avec ses créanciers soient résolus amiablement et la recherche d'une entente entre eux, surtout que ses actifs dépassent ses dettes.

A cet effet, il est opportun de déclencher les procédures du règlement amiable et de nommer un conciliateur afin d'aboutir à la conclusion d'un accord dans ce sens.

Ainsi, il a été décidé :

1) L'ouverture de la procédure de règlement amiable au profit de la société broyage ensachage et production des produits chimiques BEPPC.

2) La désignation de l'expert M. Mokhlès Laajili pour trouver une entente entre ladite société et ses créanciers, et ce, dans un délai ne dépassant pas trois mois à compter de la date de sa prise de connaissance de cette décision et de remettre son rapport auprès du greffe du Tribunal.

2021X01424VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Marina Hôtels

Société anonyme

Capital : 4 180 000 Dinars

Siège social : Immeubles Centres des Bureaux B2-17 Centre Urbain Nord 1082 Tunis

MF : 447399S/A/M/000

RNE : 0447399S

N°CNSS : 141145-10

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Marina Hôtels sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 27/12/2021 à 10 heures, à l'Hôtel Marina Palace, sis à la Zone Touristique Yasmine Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entériner le retard du délai de tenue de la présente assemblée générale ordinaire;

2/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020 ;

3/ Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

4/ Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2020 ;

5/ Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6/ Affectation des résultats;

7/ Quitus aux Administrateurs;

8/ Fixation des jetons de présence.

2021R02943SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

GABES MARINE TANKERS SA

Société en liquidation

RNE N°0429994 E

Identifiant CNSS : 182006-34 GP 1 km 13 Ezzahra

Les actionnaires de la Société en liquidation «GABES MARINE TANKERS SA» sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 30/12/2021 à 10 h au siège de la Société sis au GP1 Route de Sousse km 13 Ezzahra et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du liquidateur sur les opérations engagées dans le cadre de la liquidation de la Société,

2) Examen et approbation du compte définitif de liquidation,

3) Quitus au liquidateur,

4) Constatation de la clôture de la liquidation,

5) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021R02954SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 24/12/2021

Société United Food Company - SA

Société anonyme

Au capital de 322.000 Dinars

Adresse : Pépinière des entreprises, espace ISET, Boulifa 7100 le Kef - Tunisie

Identifiant unique : 1339205V

Messieurs les actionnaires de la société United Food Company sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 24/12/2021 à 10 h, au siège au siège social de BH Equity au 67, rue Ajain Savary - Cité jardin II - Bloc B 3ème étage - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion des exercices 2018 et 2019;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes des exercices 2018 et 2019;

3. Approbation des états financiers des exercices 2018 et 2019;

4. Approbation des conventions réglementées telles que mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes

5. Fixation des jetons de présence à titre des exercices 2018 et 2019 ;

6. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes (2020-2021-2022)

8. Quitus aux administrateurs;

9. Pouvoirs pour formalités.

2021R02955SANB3

Convocation

GRANUPHOS

Société anonyme

Au capital de 108.553,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

IU : 003803S

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 décembre 2021 à 11h au siège de la Société STEC El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

3. Lecture du rapport général et Spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Quitus aux Administrateurs sur la gestion 2020.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2020.

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021R02963SANB3

Convocation

GRANUPHOS INDUSTRIE

Au capital de 8.917.447 dinars

Siège social : 6, Avenue du port BP 142 - 3018 Sfax - Tunisie

IU : 1632023E

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 décembre 2021 à 10h à l'adresse : El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

4. Quitus aux Administrateurs sur la gestion 2020.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2020.

6. Fixation du montant des jetons de présences pour l'exercice 2020.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021R02964SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire

SEALYNX AUTOMOTIVE TUNISIA "SA"

Société anonyme

Au capital de 360 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle KONDAR Sousse Tunisie

Identifiant Unique : 0982270H

CNSS : N°00258269-55

Les actionnaires de la société SEALYNX AUTOMOTIVE TUNISIA, société anonyme au capital de 360 000 dinars son identifiant unique est 0982270H, sont convoqués au siège social, le mardi 28 décembre 2021 :

I. A dix heures du matin pour participer à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée,

2. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour les exercices 2019 et 2020,

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2019 et 2020,

4. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour les exercices 2019 et 2020.

5. Approbation des états financiers des exercices 2019 et 2020,

6. Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020,

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Président Directeur Général,

8. Examen et approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC.

9. Pouvoirs pour formalités,

II. A onze heures du matin pour participer à l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Délibération conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales,

2. Nomination, le cas échéant, de liquidateur,

3. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social, tous les documents prévus par le code des sociétés commerciales.

2021X01419SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Arabe Investment Consortium S.A

(Sté en liquidation)

Siège social : 11, Av Habib Bourguiba Ain Zaghouan 2046 Tunis

CNSS : 208488-35

I.U : 00509069

Messieurs, les actionnaires de la Société sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 31/12/2021 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de la mission du liquidateur.

- Annulation de la décision de liquidation de la société.

2021402947SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Arabe Investment Consortium S.A

Siège social : 11, Av Habib Bourguiba Ain Zaghouan 2046 Tunis

CNSS : 208488-35

I.U : 00509069

Messieurs, les actionnaires de la Société sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 31/12/2021 à 14h au siège de la société sur convocation d'un de ses actionnaires à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes de la société.

2021402948SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 29/12/2021

Société l'Espoir Société l'Espoir "Polyclinique El Menzah"

Société Anonyme

Au capital de 3.500.000 dinars

Siège social : 1 Rue Apolio XI Cité El Mahrajène 1082 Tunis

M.F : 002305Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Espoir Polydinique El Menzah sont convoqués le lundi 29/12/2021 à 15 heures au siège social de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2020

6) Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au PDG

9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10) Questions diverses

11) Pouvoirs pour formalités.

2021402955SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

LA CINQUIEME SAISON

Société anonyme

Au capital social de 8.000.000 DT

Siège social : Immeuble Amen Bouhaira, 3ème étage, Rue du Lac Windermere, 1053 - Les Berges du Lac, Tunis

Matricule fiscal : 0036174Q

Les actionnaires de la société LA CINQUIEME SAISON sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire, prévue pour le vendredi 31 décembre 2021, à neuf (9) heures au siège de la Société sis à l'Immeuble Amen Bouhaira, 3ème étage, rue du Lac Windermere, 1053, les Berges du Lac, Tunis Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Modification de l'exercice social de la Société (date du début et date de clôture de l'exercice social) ;

3. Modification corrélative de l'article 32 des statuts de la Société; et

4. Pouvoirs pour formalités.

2021402957SANB3

Convocation pour une assemblée générale ordinaire

Société Hôtel Dakyanus Tataouine

Société anonyme

Au capital de 3.836.300 dinars

Siège social : Hôtel Dakyanus Tataouine

M.F : 296414H

RC : B135811998

Messieurs les actionnaires de la société Hôtel Dakyanus Tataouine sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à l'Hôtel Dakyanus Tataouine Route El Ferch Tataouine en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement de la date de la réunion de la présente Assemblée;

- Annulation du PV d'AGO du 17/9/2021 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Quitus aux administrateurs ;

- Nomination de Monsieur Khaled Hamza commissaire aux comptes de la société Hôtel Dakyanus SA pour les exercices 2010-2011-2012;

- Question diverses;

- Pouvoir d'accomplir les formalités.

2021402959SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société INTIGROW SA

Société anonyme

Au capital de 2 171 040 dinars

Siège social : N°24, Rue Ibn Hazem El Andalousi, El Menzah 7 - Ariana

MF : 1634328 D

Le conseil d'administration de la société invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi le 28 décembre 2021 à 17h au siège social de la Société INTIGROW sis à 24, rue Ibn Hazem El Andaloussi, Menzah 7.

L'ordre du jour est le suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes individuels pour l'exercice clos le 31/12/2020,

- Approbation du rapport de gestion de la société Intigrow établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 /12/2020,

- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31/12/2020,

- Approbations des conventions réglementées,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2020,

- Approbation du rapport de gestion du groupe établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31/12/2020,

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2020,

- Approbation de la décision d'acquisition du nouveau matériel roulant,

- Questions diverses,

- Quitus aux administrateurs,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Toutefois, si l'un des membres est dans l'impossibilité d'être présent lors de la réunion, nous vous rappelons qu'il peut se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée dûment habilité par pouvoir.

2021402970SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercices 2019 - 2020

Coopérative des Manutentionnaires

Du Marché du Gros Bir Elkassaa

COOPMAG

MF : 0036149 P N M 000

N° d'affiliation à la CNSS : 3403989

Messieurs les Coopérateurs de la Coopérative des Manutentionnaires

du marché du gros de bir Elkassaa, COOPMAG, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le dimanche 16 janvier 2022 au siège social (Salle du syndicat) à partir de 8h30mn heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers relatifs aux exercices 2019 et 2020.

- Lecture du rapport du conseil d'administration.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes.

- Approbation s'il y a lieu des dits états financiers et des rapports

- Affectation des résultats.

- Désignation des commissaires aux comptes.

- Approbation de la désignation d'un membre du conseil d'administration.

- Quitus aux Administrateurs.

- Modification des articles 17 et 18 du règlement interne de la Coopmag.

- Acceptation de nouveaux coopérateurs.

2021R02969SODB3

Deuxième convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"DOMAINE NEFERIS S.A"

2, Rue Yasmina - El Menzah 1

Identifiant unique : 736406 H

Messieurs les actionnaires de la Société DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE "DOMAINE NEFERIS" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 20 décembre 2021 à 10 H au Cabinet Ramzi Hammami, sis au 3, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer, sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et agrément, s'il y a lieu du projet de cession d'actions.

2021402966SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Madame Salwa Bent Hbib Ben Mohamed Atallah, titulaire de la carte d'identité n°01906447, déclare la perte d'un titre de propriété n°31275, objet du titre foncier n°50030 Kairouan, sis à Dhree Ettamar, gouvernorat de Kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale Mansoura Kairouan n°910, le 26/11/2021.

2021S01344DIVD2

Résiliation de procuration

Suite au procès-verbal d'annonce de mettre fin au procuration par l'avis d'annonce de l'huissier notaire Elmoncef Elbouzidi en date du 11/6/2021, Madame Salma Bouhlel épouse Elgribi née en Sfax et domiciliée maintenant en Allemagne a résilié l'acte de procuration signé le 27/3/2018 et légalisé au consulat Tunisien à Boun de manière définitive et tout acte fait par Mr Mohamed Zakdouda suite à la résiliation de procuration signée le 11/6/2021 est nul et assume sa propre responsabilité.

Madame Salma Bouhlel épouse Elgribi annonce aux publiques que tout acte fait après la date de la résiliation de procuration est nul et elle n'engendre pas sa responsabilité.

Cette annonce a été publiée au journal Elchourouk le 16/11/2021 page 18.

2021X01413DIVD2

Avis

Monsieur Agrebi Ben Ali Zaidi a perdu son acte de vente rédigé le 28 mai 1971 enregistré le 3 mars 1978 numéro 292 par les notaires Ahmed Chelli et Mohamed Ellouze concernant une parcelle de terre d'une superficie d'environ 4 mrajaa situé à Sfax route Gremda km 8 et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à route Gremda km 6 résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2021X01421DIVD2

Avis

Monsieur Walid Mlik déclare par la présente qu'il a perdu l'origine de propriété d'un terrain de 1500 m² sur lequel est édifié une maison sise à Route Saltnia km 4 Sfax objet de donation du 28/10/2008 acte notarié de Salah Feki et Mohamed Hédi Turki d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2021X01423DIVD2

شركة الخدمات الوطنية و الإقامات	القوائم المالية لسنة 2019	

Bilan
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2019

	2019	2018	Variations
Actifs non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	414 278,056	410 660,456	3 617,600
Amortissements	-382 225,435	- 344 330,891	-37 894,544
Immobilisations Corporelles	65 983 801,243	65 176 630,155	807 171,088
Amortissements	-48 024 908,251	- 45 979 676,073	-2 045 232,178
Immobilisations Corporelles à statut juridiques particulier	4 732 528,209	4 732 528,209	0
Amortissements	-4 104 462,005	- 3 929 873,362	-174 588,643
Immobilisations Encours	135 700,134	138 100,734	-2 400,600
provision	-135 700,134	- 135 700,134	0
Immobilisations Financières	6 879 908,840	6 889 321,780	-9 412,940
Provisions	-360 940,000	- 360 940,00	0
Total des actifs immobilisés	**24 509 914,453**	**26 596 720,874**	**-2 086 806,421**
Total des actifs non courants	**24 509 914,453**	**26 596 720,874**	**-2 086 806,421**
Actifs Courants			
Stock	268 424,354	372 099,293	-103 674,939
Provisions	-2 547,000	-2 547,000	0
Clients et Comptes Rattachés	2 304 760,813	1 709 968,421	594 792,392
Provisions	-625 080,938	- 625 080,938	0
Autres actifs Courants	10 352 413,822	10 973 026,132	-620 612,310
Provisions	-2 802 570,342	- 2 704 137,009	-98 433,333
Placements et Autres Actifs Financiers	159 797,865	151 397,470	8 400,395
Provisions	-770,932	-770,932	0
Liquidités et équivalents de liquidités	45 973 658,210	**46 168 321,884**	-194 663,674
Total des Actifs Courants	**55 628 085,852**	**56 042 277,321**	**-414 191,469**
Total des Actifs	**80 138 000,305**	**82 638 998,195**	**-2 500 997,890**

Bilan
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2019

	2019	2018	Variations
Capitaux Propres			
Capital Social	19 291 180,000	19 291 180,000	0,000
Réserves	42 116 093,650	42 022 962,134	93 131,516
Autres Capitaux Propres	1 063 370,000	1 798 220,000	-734 850,000
Résultats reportés	4 854 604,621	3 552 653,409	1 301 951,212
Total des Capitaux Propres avant Résultat de l'exercice	**67 325 248,271**	**66 665 015,543**	**660 232,728**
Résultat de l'exercice	822 686,838	1 581 951,212	-759 264,374
Total des Capitaux Propres avant affectation	**68 147 935,109**	**68 246 966,755**	**-99 031,646**
Passifs			
Passifs non Courants			
Provisions	7 956 319,257	8 655 310,381	-698 991,124
Total Passifs non Courants	**7 956 319,257**	**8 655 310,381**	**-698 991,124**
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	2 002 921,594	3 133 512,694	-1 130 591,100
Autres Passifs Courants	1 589 114,429	1 922 602,449	-333 488,020
Concours Bancaire et autres Passifs Financiers	441 709,916	680 605,916	-238 896,000
Total des Passifs Courants	**4 033 745,939**	**5 736 721,059**	**-1 702 975,120**
Total des Passifs	**11 990 065,196**	**14 392 031,440**	**-2 401 966,244**
Total des Capitaux Propres et des Passifs	**80 138 000,305**	**82 638 998,195**	**-2 500 997,890**

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2019

	2019	2018	Variations
Produits d'Exploitation			
Revenus	138 563 354,263	116 202 568,852	22 360 785,411
Autres Produits d'Exploitations	756 450,000	761 795,417	-5 345,417
Productions Immobilisée			
Total des Produits d'Exploitation	**139 319 804,263**	**116 964 364,269**	**22 355 439,994**
Charges d'Exploitation			
Achats de Marchandises Consommés	132 323 205,726	109 081 189,973	23 242 015,753
Charges de Personnel	3 733946,629	3 546 391,499	187555,130
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	3 192 629,629	4 383 093,345	-1 190 463,716
Autres Charges d'Exploitations	2 392369,001	1 797 978,582	594 390,419
Total Charges d'Exploitation	**141 642 150,985**	**118 808 653,399**	**22 833 497,586**
Résultat d'Exploitation	**- 2 322 346,722**	**- 1 844 289,130**	**-478 057,592**
Charges Financières	446 338,600	614 332,111	-167 993,511
Produits des Placements	3 748 172,259	4 150 432,664	-402 260,405
Autres Gains Ordinaires	41138,450	63 868,247	-22729,797
Autres Pertes Ordinaires	197 101,943	173 228,458	23873,485
Résultat des Activités Ordinaires avant Impôt	**823 523,444**	**1 582 451,212**	**-758 927,768**
Impôt sur le Bénéfice	836,606	500,000	336,606
Eléments extraordinaires	-	-	-
Résultat Net de l'Exercice	**822 686,838**	**1 581 951,212**	**-759 264,374**
Effet modifications comptables	-	-	
Résultat Net après modifications comptables	**822 686,838**	**1 581 951,212**	**-759 264,374**

Etat de Flux de Trésorerie
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2019

	2019	2018
Flux de Trésorerie Liés à l'Exploitation		
Résultat Net	**822 686,838**	**1 581 951,212**
Ajustements pour		
Amortissements et Provisions	3 192 629,629	4 669 883,270
Reprise provisions	-845 267,000	-232 189,620
Subvention d'investissement	-734 850,000	-734 850,000
Variation de stocks	39 172,067	0,000
Variation des Créances	103 674,939	-92 859,747
Variation Autres Actifs	-594 792,392	-434 083,728
Variation Fournisseurs et autres Dettes	620 612,310	-1 518 224,465
Variation plus value valeur sur cession	-1 702 975,120	567 558,438
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	**900 891,271**	**3 807 185,360**
Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement		
Décaissement Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles et Incorporelles	-909 699,006	-1 417 712,077
Décaissement Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Financière	-213 900,000	-172 818,000
Encaissements Provenant des Emprunts	219 912,545	194 312,159
Décaissement Provenant de la Cession 'Immobilisations Financière	-5 000,000	0,000
Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement	**-908 686,461**	**-1 396 217,918**
Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement		
Décaissement provenant des dons et participation au fond social	-201 184,984	-188 148,061
Encaissements Provenant des des comptes du fond social	14 316,500	14 656,100
Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement	**-186 868,484**	**-173 491,961**
Variation de Trésorerie	**-194 663,674**	**2 237 475,481**
Trésorerie au Début de l'Exercice	**46 168 321,884**	**43 930 846,403**
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	**45 973 658,210**	**46 168 321,884**

2021R02941BCFA5